

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 13 décembre 2023

Convocation adressée le 7 décembre 2023
Compte rendu affiché le 20 décembre 2023
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 9

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de décembre, à 14h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 7 décembre 2023 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présent(es) : Stéphanie LEGER ; Richard MARION ; Patrick ODIARD ; Nathalie PERRIN-GILBERT ; Luc SEGUIN

Absent(es) excusé(es) : Tristan DEBRAY ; Nadine GEORGEL ; Corinne SUBAI ; Cédric VAN STYVENDAEL

Absent(es) ; Samira BACHA HIMEUR ; Yves BEN ITAH ; Florence VERNEY-CARRON

Procuration : Tristan DEBRAY à Nathalie PERRIN-GILBERT
Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Corinne SUBAI à Richard MARION
Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION

Secrétaire : Richard MARION

2023_39

Comité syndical du 13 décembre 2023

**MISE A DISPOSITION DE LOCAUX – EXONERATION TOTALE POUR LE POLE LYRIQUE D'EXCELLENCE
CECILE DE BOEVER**

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

Le conservatoire de Lyon a accueilli dans ses locaux dernièrement une master class de Cécile de Boever, soprano et Fabrice Boulanger, pianiste, coach de rôles. Cet événement organisé par l'association « Pôle lyrique d'excellence Cécile de Boever » était ouvert à des participants extérieurs au conservatoire.

Une place y a néanmoins été réservée à un étudiant de chant lyrique du conservatoire qui a pu bénéficier de 3 cours par jours pendant 4 jours.

Par ailleurs, toutes les classes de chant du CRR ont pu assister aux cours délivrés lors de la master class.

Cette master class s'inscrivant dans le cadre d'un partenariat pédagogique négocié par le département chant du conservatoire, l'association sollicite la gratuité de la mise à disposition des locaux (qui s'élèverait normalement à 3 942,50 €).

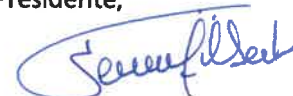
Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **décide** l'exonération totale de redevance d'occupation au bénéfice de l'association Pôle lyrique d'excellence Cécile de Boever ;

✓ **autorise** la présidente à signer l'avenant à la convention d'occupation précaire en date du 10 novembre 2023 modifiant le montant de la redevance.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,



Nathalie PERRIN-GILBERT